

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 3 NOVEMBRE 2015 à 20H30

 Date de convocation :	28 Octobre 2015
 Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
 Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
 Secrétaire de Séance :	Madame Nathalie AYZAC

Etaient présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Monsieur Patrick GRIGIS
3. Madame Aurore MERVILLE-COMET
4. Monsieur Michel GODARD
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Gérard PRADEL
7. Monsieur Christian CHEVALLIER
8. Madame Anne-Laure BONATO
9. Monsieur François MERVILLE
10. Madame Myriam ALZAGA
11. Madame Chantal PINEL
12. Madame Christine MUNICH
13. Monsieur Michaël HAHN
14. Monsieur Didier CORTES
15. Madame Bernadette FAURE
16. Monsieur Jean Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
17. Madame Anne-Lise CAMUS

Ont donné procuration :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 18. Madame Claudette FAGET | Procuration à Mme VIGNON |
| 19. Monsieur Robert JORDAN | Procuration à Mme PINEL |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, annonce que la secrétaire de séance sera Madame Nathalie AYZAC, procède à l'appel et cite les procurations. Avant de lire la convocation du jour, Madame le Maire tient à exprimer sa profonde tristesse lors du décès de Monsieur FERIOL, ancien conseiller Municipal et appelle à faire une minute de silence. Elle rappelle l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé aux participants.

1. Lecture et approbation du PV de la dernière séance

Corinne VIGNON donne lecture du PV de la séance du 1^{er} septembre 2015.
Délibération 2015-47 Lecture et approbation du PV du 15 juin.

Délibération 2015-48 autorisant le recrutement d'un Agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-49 autorisant le recrutement d'un Agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

15 voix pour et 4 voix contre.

Délibération 2015-50 Création de 7 postes d'adjoints d'animation non titulaires à temps non complet pour l'année scolaire 2015/2016.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-51 Création de 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaire. *Vote à l'unanimité.*

Délibération 2015-52 Recrutement d'un agent non titulaire pour des besoins occasionnels. *Vote à l'unanimité.*

Délibération 2015-53 fixation du prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2015/2016. Le prix est fixé à 2€60 TTC par repas sans augmentation.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-54 Fixation du prix des emplacements pour le marché gourmand de Noël, il a été décidé un droit de place de 50€, pour un stand de 2m40 de devanture.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-55 pour les travaux de mise en place d'un coffret prise de marché place de l'Eglise.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-56 autorisant à solliciter un prêt auprès de l'agence France Locale, concernant la rénovation de la maison RAGOU et le complexe sportif (boulodrome, tennis).

Il est décidé de faire un emprunt d'un montant de 1 million d'Euros.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-57 autorisant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental suite aux travaux réalisés dans les écoles.

Vote à l'unanimité.

Délibération 2015-58 autorisant à signer 2 conventions d'autorisation de passage.

Vote à l'unanimité.

Corinne Vignon demande de voter et d'approuver ce PV.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT : RESSOURCES HUMAINES

1. La mise en œuvre du régime indemnitaire aux agents de la filière animation

Le 6 décembre 2012, une délibération fixait les règles d'octroi des primes aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels.

L'idée est de compléter légalement cette délibération.

Madame le Maire donne la parole à Nathalie AYZAC.

Nathalie AYZAC : Merci Madame le Maire. Cette délibération vise à préciser la délibération qui avait été prise en 2012 définissant les règles d'octroi des primes, pour toutes les filières animation, administratif...

Il y avait eu une omission : les adjoints d'animation pouvaient en bénéficier mais pas les animateurs «grade» comme Mehdi, Anabel, Fabienne ou Sylvain. Cette délibération vise à compléter la première délibération. Les conditions d'octroi restent les mêmes.

Corinne VIGNON : Cela a été pris en concertation avec le Centre de Gestion. Des questions particulières ?

Didier CORTES : Nous sommes dans le cadre du tableau général mais le régime indemnitaire est associé à un coefficient. Est-ce que le coefficient se vaut tout le temps ? Comment faisons-nous pour la rémunération individuelle de chacun ?

Nathalie AYZAC : En début d'année, le but est de refondre l'ensemble des primes et de retravailler les taux de chacun. Effectivement en 2012, il me semble que vous avez voté un taux de 3.74.

Didier CORTES : Effectivement.

Nathalie AYZAC : L'objectif en 2016 sera de reprendre entièrement le régime des primes selon les nouvelles législations.

Didier CORTES : La délibération a juste pour objectif de valider le principe du régime indemnitaire.

Nathalie AYZAC : Exactement.

Corinne VIGNON : Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Vote à l'unanimité.

2. Recrutement d'un agent dans le cadre d'un accroissement d'activité suite à la Retraite

Corinne VIGNON : Il s'agit d'une délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel, sur un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Suzanne part à la retraite officiellement le 31 décembre mais il lui reste 14 jours de congés, elle sera susceptible de partir vers le 15 décembre. Elle va être remplacée par une personne qui n'a pas son savoir, c'est certain... En revanche, elle aura des compétences informatiques. Cette personne dont on nous vante les qualités professionnelles travaillait au Cabinet du Maire de Balma. Elle a des compétences en ce qui concerne la rédaction des courriers, la communication, la gestion de site Internet... Elle saura également retranscrire les comptes rendus. On va la guider, l'idée est de la recruter le 1^{er} décembre pour que Suzanne forme cette personne. Je vous demande de voter cette délibération.

Didier CORTES : Le nombre d'heure hebdomadaire est de 30 heures ?

Corinne VIGNON : Oui

Didier CORTES : Aujourd'hui Suzanne de mémoire...

Corinne VIGNON : Elle est à 24 heures

Didier CORTES : 24 heures d'accord. Pourquoi on augmente l'horaire ?

Corinne VIGNON : Plus nous avançons, plus nous nous rendons compte de la masse de travail de régularisation.

Il y a un vrai besoin administratif. Nous essayons d'être extrêmement réactifs, lorsque les administrés posent des questions, ils ont une réponse quasi immédiate. Nathalie est très prise par les marchés publics de la maison RAGOU, le boulodrome. Suzanne s'occupait de l'urbanisme, il est possible que l'on redistribue les tâches. Sylvie va peut-être s'occuper un peu d'urbanisme, la personne en question va également faire la facturation, on a vraiment besoin de 5 heures de plus et puis n'oublions pas que nous ouvrons maintenant le samedi. En amplitude horaire, il y a des congés, il y a le samedi matin qui s'est rajouté, cela se justifie largement.

Didier CORTES : Sur la délibération, j'ai compris que c'était pour 6 mois. Est-ce que je me trompe?

Corinne VIGNON : Pas du tout

Didier CORTES : Est-ce que l'idée, c'est qu'à l'issue des 6 mois, on puisse constater que cela corresponde aux besoins de la commune et on titularise la personne ?

Corinne VIGNON : Effectivement, nous ne pouvons pas nous engager définitivement. L'idée est de voir si cette personne convient, si les créneaux horaires conviennent et ensuite réajuster le cas échéant. D'abord, Il faudra fermer le poste de Suzanne et le rouvrir en fonction des besoins définitifs. Donc, au départ, le contrat est de 6 mois. Ce sont des dépenses... ensuite on en reparlera ensemble, si on voit que le travail de cette personne est effectif, s'il y a trop d'heures ou s'il n'y en a pas assez.

Didier CORTES : L'idée, à terme, est de la titulariser ou bien, au bout de 6 mois de faire un bilan et voir si on peut diminuer ou augmenter (peu importe), s'il y a le besoin.

Corinne VIGNON : Oui, l'idée est de faire un bilan à 6 mois et de voir ce qui se passe.

Didier CORTES : D'accord.

Corinne VIGNON : Parce que c'est toujours difficile d'employer une personne, il faut vraiment être sûr qu'elle convienne à nos exigences.

Didier CORTES : Oui, après quand nous voulons titulariser quelqu'un, il y a un an de stage aussi...

Corinne VIGNON : Exactement

Didier CORTES : Donc nous avons la possibilité de voir ce qui se passe à l'année.

Corinne VIGNON : Je tiens à vous signaler, pour vous aider dans la prise de décision que j'ai eu la démission de Philippe BOREILLO dans le cadre d'une mutation à VILLENEUVE TOLOSANE. Il est en congés maladie depuis un certain temps. Au 1^{er} janvier, il devrait quitter notre collectivité. Cela veut dire que nous avons une marge de manœuvre. N'oublions pas parallèlement, que nous n'avons pas remplacé M.CHERY. La masse salariale est préservée. Il est évident que Mehdi a pris de nouvelles responsabilités. Nous allons lui augmenter non pas le nombre d'heures mais son régime indemnitaire : il est cadre B, jusqu'à présent nous pensions qu'il était C mais pas du tout, il est B. Donc il va falloir le réévaluer. Nathalie, vous le confirmez ?

Nathalie AYZAC : Oui, Madame le Maire.

Corinne VIGNON : Le but n'est pas de baisser la masse salariale suite au départ de M CHERY et BOREILLO, mais de réajuster les postes dans certaines services et notamment les deux grands pôles que sont la partie administrative et les Espaces Verts. Autant le Pôle Enfance-Jeunesse est parfaitement géré, autant en administratif des choses restent encore à améliorer. Ce n'est pas que

nous soyons exigeants, nous voulons que les lettres partent en bonne et due forme, qu'il y ait des chronos, des lettres types en réseau, des tableaux Excel justes... De plus, il y a des postes qui se libèrent et qui ne seront pas remplacés.

Bernadette FAURE : Cela veut dire que M. BOREILLO ne sera pas remplacé.

Corinne VIGNON : Absolument

Bernadette FAURE : Rachid va tourner tout seul ?

Corinne VIGNON : Comme il l'a toujours fait pendant 25 ans.

Bernadette FAURE : Il a moins de travail ?

Corinne VIGNON : Non.

Rafaël LANGLAIS : Il y a des choses qu'il faisait et qu'il ne fait plus.

Corinne VIGNON : Nous connaissons l'extrême bonne volonté de Rachid. Mais est-ce que Rachid est la personne idoine pour s'occuper de l'électricité, du SDEGH, ... ? Je ne suis pas sûre. Il y a des missions qui doivent revenir aux Services Techniques. Il a d'autres missions de policier municipal, qu'il fait très bien. Et puis nous lui adjoindrons peut-être l'aide d'un ASVP, puisque Cyril BOIS avait déjà émis la volonté d'aider à la sortie des écoles. C'est un poste qui ne sera pas remplacé. Une commune comme Mons, par exemple, n'a pas de policier Municipal. Ils ont 200 habitants de moins que nous. A notre sens, 2 policiers municipaux, c'est un peu excessif. Nous ne sommes pas une commune en grand danger. Rachid restera seul et aura de l'aide mais nous ne voulons pas multiplier les salaires à ce niveau. Nous préférons améliorer le pool administratif et bien entendu les espaces verts, comme je le disais. Nous sommes tous d'accord au niveau de l'exigence sur les espaces verts.

Didier CORTES : Le lien entre police municipale et danger sur la commune est dangereux à terme. Nous n'avons pas forcément de policier municipal parce qu'il y a du danger sur la commune. Il faut faire très attention aux missions de chacun et la mission d'un policier municipal n'est pas non plus de s'occuper du danger sur la commune. Je ferme la parenthèse. Je ne vais pas aller plus loin dans la discussion. J'ai entendu vos arguments, nous en reparlerons dans 6 mois.

Corinne VIGNON : Nous reparlerons du rôle de Rachid. Nous avons fait des fiches de poste que nous tenons à votre disposition. Il y a eu un accroissement naturel, qui s'est fait petit à petit, et je ne dis pas que ce soit la faute de qui que ce soit, mais si personne ne s'occupait d'une chose, Rachid s'en occupait.

Or, il ne doit pas tout faire. Nous allons essayer de l'alléger sur quelques tâches qui semblent un peu lourdes pour lui.

Bernadette FAURE : Il tourne seul depuis le mois de juin ?

Corinne VIGNON : Oui. Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

3. La prime de fin d'année

Corinne VIGNON : Nous nous voyons dans l'obligation de la reproduire. Nous ne trouvons pas le point légal pour pouvoir la remplacer, du moins pas cette année, et nous cherchons un moyen de pouvoir la transformer.

Aurore MERVILLE-COMET : il y a des solutions qui doivent être mises en place sur une année complète. Nous ne pouvons pas faire de modifications en cours d'année. Nous allons travailler pour réussir à avoir le même montant en fin d'année en répartissant sur des primes que nous avons le droit de donner. Pour l'instant, nous repartons donc sur la même base que l'an dernier.

Didier CORTES : Vous ferez évoluer l'IEMP ou l'IAT ?

Aurore MERVILLE-COMET : L'idée serait de réintégrer l'IEMP dans l'IAT mensuellement et faire un IEMP annuel. Ce qui suppose de monter le taux d'IAT. Ce n'est pas possible dans tous les services car nous avons des agents qui seraient au-delà de 8, le coefficient maximal. C'est un énorme travail individuel.

Corinne VIGNON : Bien entendu nous rajouterions à ces primes les 156 euros de chèques Cadéos comme l'année dernière. Nous les voterons au prochain Conseil Municipal. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

4. Signature d'une convention de mise à disposition à Toulouse Métropole d'agents du service technique pour le ramassage des feuilles.

Corinne Vignon garde la parole.

Comme chaque année, les services de Toulouse Métropole n'ayant pas le personnel pour gérer cette problématique sollicitent nos agents, nous versent une partie de leur salaire pour les aider à ramasser les feuilles dans nos rues.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT - ADMINISTRATION GENERALE

5. Les opérations foncières

Corinne VIGNON : Il s'agit de deux opérations foncières entre la collectivité et :

- M. VACHER et Mme MEINHART, sis 2, Rue des Lilas
- M. et Mme DUPUY, sis rue des bleuets.

Je voudrais expliquer l'objet de cette délibération. M. VACHER demande depuis de longues années à récupérer au 2 Rue des Lilas, une partie du terrain qui surplombe la voirie que nous n'arrivons pas à entretenir. M. VACHER gère l'entretien de ce petit terrain. Derrière sa maison, le terrain municipal est en continuité de son jardin et au bout il y a des haies et ensuite, deux mètres de fossé... en dessous, il y a la voirie. Cet espace n'est jamais géré par nos employés municipaux. Dans le temps, M. PRADEL l'entretenait. Aujourd'hui, nous ne faisons rien, d'ailleurs les employés

disent que l'accès est compliqué. M. VACHER souhaite acquérir depuis longtemps ce terrain sur 100 mètres en continuité de son terrain de façon à ce qu'il puisse mettre un grillage pour que ses enfants ne tombent pas. Ce terrain appartient au domaine public, mais non utilisé par le public. L'idée est de le déclasser, de le faire passer dans le domaine communal et de vendre cet espace. Nous avons contacté les domaines, il faut savoir qu'une commune de moins de 2 000 habitants n'a pas l'obligation de consulter les Domaines. Cette emprise foncière générera un gain financier pour la commune. Cet espace est constructible - puisqu'en zone UB . Vous comprenez que, si nous vendons ce terrain, leur propriété va avoir une valeur supérieure puisqu'ils acquièrent 100m² de plus. Nous proposons de le vendre à la valeur d'un terrain constructible. Sachant que le terrain constructible est de 200 €/m², et qu'il est d'usage de faire un geste pour que cela soit plus accessible, nous avons proposé à M. VACHER et à Mme MEINHART d'acquérir cette superficie à un prix de 160 €/m². Le terrain ayant une superficie de 101m², le gain pour la commune sera d'environ 16 000 euros. Cela équivaut à 2 ans de factures de téléphone. En revanche, nous exigeons une clause de "non aedificandi" sur ce terrain. Nous permettons éventuellement de faire une piscine, même si ce n'est pas leur souhait, mais jamais il n'y aura un immeuble. Nous prévoyons une clause dans l'acte.

Par ailleurs, j'ai reçu un courrier que je vais vous lire, de Mme VERRIER d'AIGUEBONNE. Il faut savoir que je suis allée voir personnellement cette administrée il y a quelques semaines. Elle avait appris que nous allions vendre ce terrain communal. Nous sommes allées sur place, nous sommes rentrées chez M. VACHER et Mme MEINHART. Je lui ai montré les bornes, tout allait bien... Puis je reçois une lettre.

Lettre ouverte à Mme le Maire et aux élus du Conseil Municipal que je vais vous lire:

"Nous venons de prendre connaissance par des élus municipaux de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal" ...

... c'est-à-dire la délibération que vous avez tous reçu par courrier, qui est strictement confidentielle...

(Reprise de la lecture du courrier)

"concernant la vente d'un espace vert de 101m² au 2, Rue des Lilas (soi-disant pour faire une clôture)",

... non, ce n'est pas soi-disant pour faire une clôture, il y aura bien une clôture,...

(Reprise de la lecture du courrier)

... *"juste au-dessus de notre maison" ...*

ce n'est pas juste au-dessus de la maison c'est en face de la maison, après la voirie, et au-dessus d'une bute de 2 mètres, ...

(Reprise de la lecture du courrier)

"qui ne représentait pas un intérêt public. Nous avons adressé à Mme le Maire, un courrier le 24 juillet, indiquant notamment qu'un accord avait été trouvé à l'époque avec la commune et l'approbation du voisinage qui permettait un tracé plus cohérent et maintenait l'espace public dans l'intérêt général pour la qualité de l'environnement et du cadre de vie. Nous soulignons aussi que des clauses pouvaient être soumises lors de la vente d'un espace public et indiquions nos conditions, ceci a été confirmé à Mme le Maire, lors de sa visite sur le terrain fin juillet. Nous

constatons, au vue de cet extrait que l'accord pris démocratiquement à l'époque est remis en cause dans la plus grande opacité...

... Je me suis déplacée 2 heures...

(Reprise de la lecture du courrier)

"puisque nous n'avons pas été informés à ce jour par la mairie",

C'est normal, l'affaire n'étant pas passé en conseil municipal, les points n'ont pas été validés en Conseil Municipal...

(Reprise de la lecture du courrier)

" d'autres espaces verts sont également mis à la vente",

C'est exact.

(Reprise de la lecture du courrier)

... "Est-ce la nouvelle politique de la municipalité sur l'environnement à quelques semaines de la COP 21, ces espaces verts ne seraient-ils plus d'intérêt public ?

Nous parlons de 100 m2 dans une commune qui fait 974 hectares et qui est un terrain que nous n'entretenons pas.

(Reprise de la lecture du courrier)

" aussi, pour ces différentes raisons, nous demandons aux élus municipaux de rejeter cette vente dans les conditions actuelles, au nom de la démocratie participative et du respect de l'environnement."

Notons que sur ces 100m2, il y a du gazon, il n'y a pas un chêne centenaire. Cela est signé de M. et Mme VERRIER D'AIGUEBONNE. Ce qui m'intéresse est de savoir qui a donné cet extrait de délibération du Conseil Municipal à ces administrés? Maintenant, je vais vous lire la loi.

Anne-Lise CAMUS : c'est nous.

Effectivement nous avons été contactés par Madame VERRIER D'AIGUEBONNE et nous lui avons donné. D'ailleurs, l'ordre du jour du Conseil Municipal est sur le site de la Gazette.

Corinne VIGNON : L'ordre du jour du Conseil Municipal n'est pas la délibération. Maintenant je vais vous lire la loi.

Anne-Lise CAMUS : Nous lui avons donné le détail, les 101m², etc...

Corinne VIGNON : C'est une grave erreur, je vais vous lire la loi.

Anne-Lise CAMUS : Allez-y.

Corinne VIGNON : Je pense que nous faisons un extrême effort d'information, les projets de délibération - tels que nous vous les livrons - sont très détaillés...Que vous diffusiez au public, lorsque les délibérations sont votées, je n'ai pas de problème car nous-mêmes, nous les diffusons. Mais avant, je ne suis pas du tout d'accord.

Madame le Maire fait lecture de la loi du 17 juillet 1978.

Corinne VIGNON : Les projets de délibération sont strictement confidentiels. La prochaine fois, j'appliquerai la loi. Les décisions se prennent en Conseil Municipal et à partir de là, vous pouvez les diffuser. Mme VERRIER D'AIGUEBONNE a eu toutes les explications possibles, j'ai passé 2 heures sur place. Alors lorsque je reçois cela, je suis interloquée. Cela fait gagner 16 000 euros à la commune. Il va y avoir un autre espace public qui va être vendu.

Au total, cela fait récupérer 20 000 euros. Je préfère cela plutôt que d'augmenter les impôts. Contrairement à ce qui est dit, les impôts n'ont pas été augmentés, tout le monde a reçu la taxe foncière. Nous trouvons d'autres solutions pour ne pas augmenter les impôts et vendre les espaces publics qui ne sont pas utilisés me semble une des manières les plus logiques de récupérer de l'argent, c'est du bon sens. Cela fait moins de travail pour nos employés municipaux et je vous le redis il n'y a pas de chêne centenaire sur ce terrain.

Nous allons passer au vote de cette délibération.

Qui vote contre ?

Didier CORTES : Est-ce que je peux vous répondre Madame le Maire ?

Sur ce dossier, je partage un certain nombre de remarques que vous venez de faire sur la diffusion du document. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Sur ce dossier, je pense qu'il y a le fond et la forme. Sur le principe de la vente d'un terrain... Jusqu'à maintenant, tous mes prédécesseurs avaient choisi de ne pas vendre d'espaces verts par souci d'équité et avec le souhait de ne pas se séparer de biens communaux...

Corinne VIGNON : Oui. C'est exact.

Didier CORTES : De manière générale, tout le monde avait refusé ce genre de demande et je l'ai fait parce que j'ai eu les mêmes...

Corinne VIGNON : Oui, je sais

Didier CORTES : Je pense que mes prédécesseurs avaient fait de même. La position là-dessus était claire, vous avez répondu sur la forme concernant l'évaluation du prix au mètre carré, le risque c'est que nous ayons un recours sur le montant, il ne faut pas l'exclure. Nous n'avons pas de base juridique pour établir ce genre de chose. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence dans ce dossier, nous vous proposons de revoir, avec les riverains, car je pense que nous aurons un retour derrière. M.DUPUY attend depuis 25 ou 30 ans...nous vous proposons de retirer la délibération, de voir avec les riverains comment nous pouvons arranger cela de façon amiable et que vous reveniez derrière avec un accord tacite des riverains.

Corinne VIGNON : Alors, je ne serai pas contre sur le fond, mais quand j'ai rencontré Madame VERRIER D'AIGUEBONNE et son époux, quelque chose m'a interpellé...Parce que nous sommes là depuis 30 ans, nous considérons que certaines choses sont figées, gravées dans le marbre. Je considère qu'aujourd'hui la situation a changé, nous sommes à l'heure de la restriction, nous cherchons des sources de rentrée d'argent. Pour gagner 20 000 euros, je dois augmenter les impôts de 3%. Nous n'avons pas envie de les augmenter. Cette décision a été prise en concertation avec les employés municipaux, nous en avons longuement parlé avec Benjamin et Jean-Claude. Nous leur avons demandé comment ils entretenaient cet espace... "*Madame le Maire nous ne le traitons pas parce que nous ne pouvons pas faire accéder les machines...nous n'y allons pas*".

Nous avons une obligation communale d'entretien et nous n'y allons pas. Ces gens ont besoin de ce bout de terrain. J'ai bien compris le problème de M. et Mme VERRIER D'AIGUEBONNE. Leurs voisins sont arrivés il n'y a pas longtemps... Oui, Il y a de nouveaux voisins, oui, Il faut s'adapter... ce qu'était le village ne restera plus toujours.

Je le redis, je souhaite vraiment introduire une clause de non-aedificandi car il n'est pas question que M. et Mme VERRIER D'AIGUEBONNE aient un édifice qui leur coupe la vue. Mais j'ai

parfaitement senti qu'il y avait un conflit de voisinage....Nous ne voulons pas rentrer dans les détails...

Bernadette FAURE : Vous aurez toujours une partie du terrain qui sera communal?

Corinne VIGNON : Oui. Vous connaissez cette partie, quand on vient de chez M. PRADEL. Il y a un espace libre...et quand vous arrivez après les 2 arbres, il y a une haie. Les employés municipaux ne peuvent pas passer.

Didier CORTES : Il faut enlever la haie. Le débat ne doit pas se situer à ce niveau-là, il faut prendre de la hauteur... J'entends vos arguments, essayez de les emmener auprès de M. et Mme VERRIER D'AIGUEBONNE, ils sont capables de l'entendre et que ce dossier puisse se régler tranquillement.

Corinne VIGNON : Nous allons le soumettre au vote. Ces arguments, je les ai mis en avant. Satisfaire tout le monde est extrêmement difficile

Didier CORTES : Non, nous ne sommes pas dans l'idée de satisfaire tout le monde, mais dans l'idée de trouver un consensus pour ne pas se retrouver avec des recours pour la commune.

Corinne VIGNON : Nous avons vu Maître AMOUROUX, j'ai son courrier ici. Nous ne pouvons pas exiger de faire plaisir à certains administrés. M.VACHER et Mme MEINHART entretiennent cet espace, leurs enfants doivent être sécurisés.

Didier CORTES : Non cet argument on peut le contrer. Moi ce que je souhaite c'est que nous trouvions une solution pour satisfaire tout le monde, nous avons essayé de le faire. Rassurer M. et Mme VERRIER D'AIGUEBONNE, c'est notre position.

Corinne VIGNON : Malheureusement, les rassurer je l'ai fait.

Didier CORTES : Je ne suis pas sûr de cela.

Corinne VIGNON : Ecoutez, nous avons parlé, cela s'est très bien passé. Je me suis retrouvée avec une personne ouverte, je reçois la lettre...Cela veut dire que j'ai passé deux heures à expliquer quelque chose qui ne sert à rien, pour eux, c'est non, pas de piscine et pas de grillage, non plus. En tous cas c'est le Conseil Municipal qui va en décider.

Didier CORTES : Et vous ne comptez pas retarder cette délibération d'un mois ?

Corinne VIGNON : Je ne pense pas parce que cela fait longtemps que nous sommes sur le sujet. M. VACHER et M. DUPUY sont des gens qui viennent régulièrement en disant où en sommes-nous ?

Bernadette FAURE : Est-ce que cela veut dire aussi que tous les espaces verts qui sont plus ou moins mitoyens des maisons pourraient être à terme vendus ...

Corinne VIGNON : Non.

Bernadette FAURE : ... s'il y a la demande bien sûr.

Corinne VIGNON : Non, 160€/m² ce n'est pas gratuit. Nous faisons un effort de prix par rapport à 200€/m². Nous ne pouvons pas favoriser, et si vraiment ils le veulent, ils le paient. Pour le cas de M. DUPUY : il y a deux points. D'abord, ils veulent récupérer le niveau de la clôture du voisin d'en face, et ensuite M. DUPUY a perdu, avec la maison Ragou, son potager. Il aimerait refaire un potager.

Je pense que 20 000 Euros de rentrée financière pour la commune, c'est correct.

Didier CORTES : Oui... mais 20 000 Euros ce n'est pas un argument, sur un budget d'un million d'euros...

Corinne VIGNON : J'entends. Je le vois aussi en économie d'échelle. Je sais ce que nous faisons pour économiser 20 000 euros, de mon point de vue c'est relativement important.

Pour la première délibération concernant la vente du bout de terrain à M. et Mme VACHER MEINARD- 101m² à 160 euros le m²...

Qui vote contre ?

Didier CORTES : En dépit du principe qui avait été pris jusqu'à maintenant (traditionnellement nous ne vendions pas d'espaces publics), nous aurions changé notre position si nous avions senti qu'il y avait une volonté de dialogue ...

Corinne VIGNON : Je l'ai eu.

Didier CORTES : D'accord. Nous notre position ce soir elle est celle-là, vous la connaissez.

Corinne VIGNON : Je la respecte

Didier CORTES : Par rapport à cela nous allons voter contre.

Corinne VIGNON

Qui s'abstient ? Je vous remercie.

4 « Contre » et 1 « abstention »

6. Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise foncière située à l'angle de la rue des Bleuets et la rue du Collège

En ce qui concerne M. DUPUY, c'est 65 m²

Anne-Lise CAMUS : J'ai une question pour M. DUPUY. Je situe le terrain de M. et Mme VACHER et MEINHART, mais pour M. DUPUY....

Corinne VIGNON : Alors M. DUPUY a un angle ...

Anne-Lise CAMUS : Oui

Corinne VIGNON : Vous connaissez ?

Anne-Lise CAMUS : Oui

Corinne VIGNON : Il n'a pas du tout de jardin et il souhaite récupérer l'angle, soit 65m² de gazon. Il n'y a aucun arbre dessus. L'angle, en face de la Rue du Collège, est refermé. Alors que son angle est coupé, il souhaiterait fermer cet espace. Ce n'est pas un espace vert communal qui apporte quelque chose de particulier, le but bien évidemment, je rejoins M. CORTES, n'est pas de vendre les espaces verts. Ce sont deux demandes qui sont récurrentes depuis de nombreuses années.

Sachez que nous avons fait intervenir Toulouse Métropole et les services d'Urbanisme sur place. M. VALETTE, que vous connaissez, s'est déplacé.

Le déclassement du domaine public en domaine communal n'engendre aucun frais pour la commune, ce sont les propriétaires qui vont payer les frais annexes. Toulouse Métropole a donné son aval. Nous avons, bien évidemment, pris conseil.

Pour M. DUPUY, nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

4 Contre.

7. Ouverture des données publiques de la commune de Flourens

Madame Vignon garde la parole.

Délibération précisant l'ouverture des données publiques de la ville de Flourens, je laisse la parole à Raphaël LANGLAIS

Raphaël LANGLAIS : En 2011, Toulouse Métropole ouvrait ce que nous appelons un "open data", Le but est de mettre à disposition les données publiques des collectivités pour qu'elles soient utilisables par tout le monde, aussi bien par les privés que par le public. Mais le but est surtout de permettre aux nouvelles technologies d'utiliser ces données en créant des applications utiles pour la population de Toulouse Métropole.

Actuellement, 9 communes ont disposé de cette délibération, donc si nous suivons ce soir, nous serons la dixième. Concrètement Toulouse Métropole met à disposition toutes les données relevant de leurs compétences. Nous pourrions faire la même chose sur nos données, sachant que nous sommes toujours en droit de les transmettre ou pas. Pour les applications, il y a 212 jeux de données sur l'open data de Toulouse. C'est national aussi Toulouse a une place assez forte en terme d'open data. Pour être concret, il y a les applications concernant tout le réseau TISSEO en temps réel, au niveau de la circulation, il peut y avoir également les plans de Métropole, il pourrait y avoir le menu des enfants de l'élémentaire, de la maternelle de Flourens. Tous les menus des écoles de Toulouse sont sur ce site. Cela peut être des données touristiques, données patrimoniales, ... Tout ce qui est événements sont dans le data et les différentes applications sont accessibles partout et gratuitement. Il y a une licence libre qui régie le concept. Un technicien de Toulouse Métropole est venu nous présenter l'open data.

J'ai annexé à la délibération quelques slides explicatifs.

Aurore MERVILLE-COMET : Une question, par rapport au projet de la Commune. Par exemple, si nous nous créons une sortie ski, es-ce que ce genre d'information peut y figurer ? S'il nous reste x places sur la commune ?

Raphaël LANGLAIS : Je ne pense pas que ce soit ce genre d'information. Cela pourrait être une application ou un jeu de données précisant toutes les sorties possibles sur Toulouse Métropole. Tout dépend des sociétés publiques ou privées qui utilisent ces données, et l'utilisation que nous voulons en faire.

Didier CORTES : Les données que nous allons y mettre sont validées par quelqu'un ou c'est de la responsabilité de la Commune ?

Raphaël LANGLAIS : C'est notre compétence au niveau de la municipalité. Nous décidons ou pas de les mettre. Nous pouvons les valider, les nettoyer...Ensuite il y a un service Open Data à Toulouse Métropole qui reboucle avec ce que nous envoyons.

DIDIER CORTES : D'accord.

Corinne VIGNON : Oui il peut y a voir les effectifs des écoles en maternelle, en élémentaire...

Corinne VIGNON : Nous allons voter cette délibération,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Vote à l'unanimité.

POINT 3 : FINANCES

9. Demande de subventions : projet d'investissement, pôle jeunesse

Corinne VIGNON : Délibération suivante m'autorisant à solliciter des subventions dans le cadre du projet d'investissement construction du pôle enfance jeunesse. Nous parlons bien de la Maison Ragou. Vous avez reçu le détail des lots qui ont été attribués.

Madame le Maire énumère les lots.

Nous sollicitons au Conseil Départemental, une participation de 40% soit 141.233€, de la CAF une participation de 40% soit 141.233€. Nous aurions à notre charge 70.616€ pour un montant global du projet de la construction de la maison Ragou de 353.082€.

On nous a donné bon espoir même si nous savons que les subventions sont à la baisse.

Didier CORTES : Le Conseil Départemental jusqu'à présent finançait à hauteur de 30%.

Corinne VIGNON : C'est cela, mais ils m'ont dit que comme cela concernait l'enfance... L'intérêt est toujours de demander le maximum. Je vous demande d'adopter cette délibération.

Didier CORTES : Excusez-moi, nous avons un soucis par rapport à cela. Vous connaissez notre position par rapport à la Maison Ragou, nous ne sommes pas dans la même perspective que la vôtre. En même temps, nous n'allons pas empêcher de demander des subventions, donc sur cette délibération nous allons nous abstenir.

Corinne VIGNON : D'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

4 abstentions

8. Décisions modificatives

Corinne VIGNON garde la parole.

Sur les conseils de notre secrétaire de Mairie, nous avons à faire quelques décisions modificatives. Il y en a 7.

Voilà les décisions modificatives. *Madame le Maire énumère toutes les décisions modificatives.*

Didier CORTES : Ce qui est surprenant, c'est que les règles varient en fonction du trésorier de la commune. J'imagine qu'il existe une nomenclature qui détermine si c'est du fonctionnement ou de l'investissement.

Corinne VIGNON : Justement, nous sommes en grande discussion avec Mme DURUT sur la digue. C'est du fonctionnement parce que c'est de l'entretien mais c'est également de l'investissement compte tenu de la durabilité de l'ouvrage après travaux.

Didier CORTES : Cela veut dire que tous les achats vont être de l'investissement ?

Claudette FAGET : A partir d'une certaine somme :oui

Didier CORTES : Je vois 130 Euros du pupitre

Claudette FAGET : Par exemple le mobilier de classe n'est pas passé en investissement. Maintenant cela va être de l'investissement à partir du moment où c'est du mobilier...

Claudette FAGET : Cela nous permet de récupérer de la TVA.

Raphaël Langlais : Cela donne l'impression que pour réaliser les budgets, même pour un montant de 100€, nous devons définir toutes les lignes avant, on ne sait pas ce qui va se passer un an après.

Claudette FAGET : Cela nous permettra aussi d'anticiper un maximum.

Corinne VIGNON : Nous pourrons, bien entendu, vous remettre la copie de ces décisions modificatives, je vais vous demander de les voter, nous les votons en masse?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Vote à l'unanimité.

10 - Délibération autorisant l'achat d'un radar pédagogique.

Raphaël LANGLAIS : Rachid a lancé une consultation auprès de trois fournisseurs pour l'achat d'un radar pédagogique. Nous avons eu les trois réponses. Les sociétés sont Elancité, Icare et Lacroix signalisation. Les critères étaient le prix du radar et ses accessoires, alimentation publique ou solaire, la fixation, la récupération des données du radar, la formation, les garanties et la maintenance.

Icare et Elancité ont répondu avec tous ces critères. Lacroix ne répondait pas entièrement au cahier des charges. Leur devis s'élevait à 2 339€ HT. Le devis d'Icare est de 2 930€ et Elancité s'élève à 2 952€ soit 22 euros d'écart. Nous optons pour Elancité car c'est le seul qui propose la récupération de données du radar par voie GPRS sur un ordinateur. Elancité propose aussi une formation à distance que ne proposait pas Icare.

François MERVILLE : Je ne sais pas si c'est le cas pour les deux autres mais les modules d'Elancité sont plus facilement transportables.

Raphaël LANGLAIS : C'est cela, ils proposent un système de support à clips.

François MERVILLE : C'est sécurisé quand même, c'est raccordé, j'imagine, à l'alimentation du candélabre?

Raphaël LANGLAIS : Oui

Corinne VIGNON : Ils sont solaires aussi.

François MERVILLE : il y a la récupération des données, tout un suivi statistique, hebdomadaire, mensuel, annuel et cela prend dans les deux sens aussi.

Raphaël LANGLAIS : Exactement, capte dans les deux sens au niveau des données qu'il récupère.

Corinne VIGNON : Il sera placé 3 semaines dans un endroit puis 3 semaines à un autre. Cela va être inscrit au budget. Vous avez des questions?

Didier CORTES : Moi j'ai des questions. Typiquement, la signalisation horizontale est une compétence de Toulouse Métropole. Pourquoi ce ne sont pas eux qui paient ? S'ils ne paient pas, pourquoi ne pas prendre dans l'enveloppe locale ?

Corinne VIGNON : Il ne leur en reste plus que 3 sur tout le pôle Est et Toulouse Métropole n'est pas prêt d'en acheter des nouveaux. Nous avons décidé de faire cet investissement pour essayer de réduire la vitesse. L'enveloppe locale est complètement utilisée par la réfection du Rébeillou (55 000€), la Madeleine (environ 55 000€), les travaux de l'Allée Cisarol, ...il y a de l'eau de la voirie qui se déverse dans un jardin, elle est inondée depuis des années, Toulouse Métropole doit intervenir sur ce secteur aussi et les travaux seront pris sur l'enveloppe locale.

On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie
Vote à l'unanimité.

12. Achat d'une saleuse et demande de subvention (délibération remise en séance).

Michel GODARD : Alors nous avons une vieille saleuse aux ateliers, rouillée, qui compacte le sel. Il n'y a pas de vibreur dedans. Nous avons vu cela l'année dernière et nous avons fait des devis auprès de Sacré, Pôle vert et Ramon. Les propositions de Ramon m'ont intéressé, il s'est déplacé, il a du très bon matériel et fait la mise en route.

Corinne VIGNON : Alors explique-nous.

Michel GODARD : Oui, il fait le sel et l'engrais. Alors pour le sel nous suivrons derrière avec une camionnette pour remplir. C'est en PVC et le bas est en inox de façon à ce que cela ne rouille pas.

Corinne VIGNON : Toulouse Métropole nous a dit que leur service utilisait le même genre de saleuse et que cela fonctionnait bien.

Michel GODARD : Oui il y a un régulateur de débit c'est au point.

Corinne VIGNON : C'est bien, nous avons budgétisé 3 600€ et là nous sommes à 1620€.

Michel GODARD : Il viendra l'installer et la faire fonctionner.

Corinne VIGNON : Il est garanti ?

Michel GODARD : Oui un an.

Corinne VIGNON : L'hiver arrive, nous en avons besoin.

Nous allons voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie
Vote à l'unanimité.

POINT 4 : TOULOUSE METROPOLE

13. Elargissement des compétences-compétences facultatives-

Vous avez reçu l'ensemble des documents. Il s'agit de la délibération concernant l'élargissement des compétences de Toulouse Métropole : le centre des Congrès Pierre Baudis, les salons Marengo et le service extérieur des Pompes Funèbres entrent dans la compétence de Toulouse Métropole. Vous avez eu le projet complet, les statuts ? La Métropole nous demande de statuer comme les 36 autres communes qui font partie de la communauté Urbaine. Cela a été discuté en commission de Toulouse Métropole. Petit à petit ils vont réintégrer des structures, c'est-à-dire le Stadium, le Musée des Augustins, les grands bâtiments de rayonnement métropolitains.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Didier CORTES : Ce qui est intéressant sur cette délibération, c'est la mise en œuvre du plan par Toulouse Métropole.

Corinne VIGNON : Oui, c'est exact.

Didier CORTES : Pour la commune, c'est un élément majeur et prépondérant.

Corinne VIGNON : Tout à fait.
Nous allons voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie
Vote à l'unanimité.

14. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et des transferts de charges.

Madame le Maire garde la parole
Je tiens à votre disposition le document complet.

Je voulais vous expliquer un point. La compétence de l'aménagement et la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage sont transférées. Attention, nous ne parlons pas des aires de grand passage.

Je vais essayer de schématiser : nous avons 3 communes dans la communauté urbaine qui n'ont pas réalisé leurs obligations d'aire de gens du voyage. Ces trois communes sont Fenouillet, Saint-Jory et Quint-Fonsegrives. Ce sont des communes qui ont plus de 5 000 habitants. Elles doivent réaliser une petite aire d'accueil d'environ 25 places. Nous sommes une commune de moins de 5 000 habitants et nous n'en avons pas l'obligation. Or, il se trouve que ces communes appartenant à la communauté urbaine doivent s'y conformer.

Nous arrivons à la conclusion du débat : les communes comme la nôtre qui n'ont pas d'obligations devront participer à l'effort collectif de rénovation ou de création d'aires qui n'ont pas été créées. Il a ainsi été décidé que chaque commune participe à hauteur de 0.567 centimes par habitant pour rénover les aires de voyages ou les créer sachant que les communes qui ne les ont pas mises en place doivent donner un terrain pour créer ces espaces. C'est ainsi l'ensemble des communes qui supportent la charge de l'aménagement.

Bernadette FAURE : Tous les ans ?

Corinne VIGNON : Tous les ans oui. Pour Flourens, il s'agit d'une somme équivalente à 1 000€. Montant qui reste acceptable. En revanche, si Flourens participe financièrement à ces aires et si un jour les gens du voyage viennent s'installer sur la commune, nous devons pouvoir dire au préfet : « nous participons à ces aires donc faites quelque chose pour les inviter à aller là-bas ».

Didier CORTES : Vous l'avez sous format informatique ?

Corinne VIGNON : Je pourrai peut-être l'obtenir.

Je vous demande d'adopter cette délibération.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie
Vote à l'unanimité.

Madame le Maire garde la parole.

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Nous allons aborder quelques questions diverses.

➤ **Les migrants**

Nous allons commencer par les migrants. Sachez que j'ai participé à une réunion avec la sous-préfète et je tenais à vous informer des éléments. A ce jour, il n'y aurait pas de chiffres déterminés d'arrivée de migrants sur le département. Le préfet annonce que 24 000 migrants seraient susceptibles d'arriver. Mais ils arrivent concrètement comment ? où ? ... En fait, nous ne savons pas et on ne peut nous répondre. Pas de calendrier, pas de chiffres précis. En revanche, aujourd'hui, une vingtaine d'offres ont été réceptionnées pour 220 places en logement. Chaque commune a été sollicitée. Certaines communes ont des logements, des bâtiments vides et puis d'autres n'en n'ont pas. C'est notre cas.

Il y a 2 statuts, le réfugié politique et le réfugié économique. Soit ils restent 2 ans, soit ils restent 10 ans. La sous-préfète a parfaitement insisté sur le fait qu'il ne fallait surtout pas demander à nos familles de les accueillir, car c'est un engagement sur une très longue durée. Donc surtout pas de particuliers. Tout doit passer par la Préfecture et non pas par la commune. Certaines petites communes proposent de participer par le biais d'une dotation à des associations qui aident les migrants, faute de solution d'hébergement. La sous-préfète a été sensible à cette proposition d'aide.

Nous aurons une deuxième réunion qui nous tiendra informés de l'avancement de la situation. A ce jour, une seule famille a été intégrée de mémoire à Colomiers, Je vous informerai de la suite des événements.

Dites bien aux gens surtout de ne pas faire de demande particulière.

➤ **L'accessibilité : mise au norme des Etablissements Recevant du Public**

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, la commune a l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour s'engager dans la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Nous allons devoir faire un diagnostic et un programme qui engagera la commune sur un financement et une planification des travaux scandés sur 5 ans. Des sanctions financières sont prévues en cas de non-conformité. Nous aurons d'une part une visite diagnostic dans les établissements concernés. Suivront la rédaction du projet, l'identification des travaux, la programmation pluri annuelle, la liste des dérogations, le montage du dossier...etc

Nous avons fait 3 devis, Accéo (bureau d'études) implanté nationalement propose un devis de 9.930€ H.T. Ensuite, l'Atelier d'architecte, un bureau d'étude de Toulouse propose un devis de 4.122.10€ et une association de professionnels seniors bénévoles dont le devis est moindre (2.900€) mais qui demande une implication importante de la part des services municipaux, déjà bien chargés. Le choix du devis pour information se porte sur le Cabinet R Architectes.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Mais, Madame le Maire, Toulouse Métropole n'a pas les compétences pour cela ? Depuis 2005, vous avez dit 2014 l'annonce de l'accessibilité c'était en 2005, il fallait que tous les établissements publics soient conforme en 2015...

Corinne VIGNON : Oui c'est cela. Mais Toulouse Métropole n'a pas la compétence.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Ils n'ont pas imaginé un groupement d'achat ?

Corinne VIGNON : C'est ce que nous leur avons demandé, pour l'instant ils étudient.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Ce n'est pas une surprise puisque cela date de 2005.

Corinne VIGNON : Nous sommes d'accord. Ils ont dit qu'ils nous aideraient peut-être sous forme de subvention, mais tout cela reste extrêmement nébuleux. Chacun doit se débrouiller.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Vous l'avez choisi ?

Corinne VIGNON : Nous pensons prendre l'Atelier d'architecte qui nous a été conseillé par d'autres communes.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Non mais en termes d'achat, nous ne pouvons pas imaginer que Toulouse Métropole groupe avec les communes puisque nous avons des obligations ?

Corinne VIGNON : J'ai posé la question à DREMIL. Ils sont en cours via un cabinet d'architecte. Effectivement nous pourrions demander, je ne sais pas si MONS l'a fait. Mais DREMIL a déjà le calendrier sur 5 ans. Ils savent exactement ce qu'ils vont faire.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Il peut y avoir un effet de masse intéressant. Moi j'ai travaillé sur l'accessibilité pendant des années quand j'étais au SMTC. Sur l'accessibilité des transports, il y a un problème ...

Corinne VIGNON : Oui des problèmes d'arrêt.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Des problèmes d'arrêt, nous sommes aussi à la campagne.

Corinne VIGNON : Il faut mettre des plateformes...

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Non mais ce n'est pas possible. Après, il faut se mettre d'accord et discuter avec les associations d'handicapés. Il faut leur dire, soit on vous supprime les transports, soit vous acceptez qu'il y ait un arrêt aménagé et conforme.

(Suite inaudible).

➤ **Les travaux**

- Pour Rébeillou, nous en avons parlé.
- Chemin Lalie Cisarol : nous réalisons les travaux pour un montant de 14.000€ pour que l'administrée ne reçoive plus d'eau dans son jardin. Ensuite il y aura la Madeleine qui se fera l'année prochaine.

➤ Synthèse d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur LANGLAIS la parole est à vous.

Raphaël LANGLAIS : Suite à l'expérimentation de l'éclairage public en nuit profonde - sur 33 nuits - qui a été faite cet été dans le quartier du Sentier du Lac 1, nous avons consulté les 60 foyers. Avec 8 questions assez simples. Nous avons un retour supérieur à 20%, 14 foyers ont répondu.

- 1 foyer est contre le projet, il s'est installé à FLOURENS pour avoir l'électricité la nuit.

Dans les retours que nous avons, notons une réponse qui précise que si l'expérimentation débouchait sur une mise en place pérenne, ce serait l'occasion, pour ce foyer, d'aménager une lumière type radar.

François MERVILLE : Le problème en effet est lorsque vous partez très tôt le matin - à 4h ou 5h - une lumière extérieure est nécessaire ou un déclenchement automatique extérieur par exemple.

Corinne VIGNON : Oui il y a un bon retour.

Raphaël LANGLAIS : A la question 1, le graphique montre le oui à 40%, le non c'est à 10%.

Corinne VIGNON : La question 1 était : « Avez-vous fréquenté l'espace public pendant l'extinction ? ».

Raphaël LANGLAIS : En fait il y a 2 foyers qui ont répondu ne jamais avoir fréquenté l'espace public pendant l'extinction.

Corinne VIGNON : Question 2 : Avez-vous été victime de faits de délinquance entre 0h30 et 5h30 ? Non.

Avez- vous ressenti de l'insécurité ? Non.

Raphaël LANGLAIS : Sauf un foyer.

Corinne VIGNON : Autres questions :

- Est-ce que vous avez repéré des événements inhabituels dans votre quartier ? Non.
- Avez-vous été gêné dans vos déplacements en voiture par l'absence de l'éclairage public ? Non sauf un.
- Avez-vous dû modifier vos habitudes de vies du fait de l'extinction de l'éclairage public ? Non sauf 2
- Pensez-vous modifier des habitudes de vies si l'extinction était validée ? Non sauf 2
- Pensez-vous que l'expérience mérite d'être étendue ? Oui sauf 1.

C'est positif. Donc tout ceci sera publié dans le prochain Regards.

Raphaël LANGLAIS : Le plus souvent, les communes ayant fait ce genre d'expérimentation ont fait l'expérience sur d'autres quartiers, en d'autres saisons pour connaître les incidences. Il faudra également réduire la plage d'extinction.

J'ai rencontré, avec Mme le Maire, le nouveau correspondant au SDHEG, M. BRISIO. Nous avons fait le point sur les différents coffrets grâce à leur site d'information géographique du SDEHG pour voir tous les postes de commandes ou candélabres. Pour 2016, nous avons vu qu'il y aurait 8 horloges à acheter. Il n'y a pas de subventions car les postes sont récents. Une horloge coûte 600€ HT. D'autres postes ont déjà des horloges. Dès que nous aurons les nouvelles horloges nous allons pouvoir conduire l'expérience sur d'autres quartiers.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : Avez-vous remarqué que, Chemin de Lancefoc, quand nous arrivons la nuit, c'est très éclairé avec des boules ? C'est la compétence du département ?

Raphaël LANGLAIS : Vous parlez par rapport à l'éclairage ou par rapport au SDHEG?

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : L'éclairage. Tout le secteur est dans le noir sauf là, c'est surprenant.

Raphaël LANGLAIS : il y a 2 postes sur ce secteur.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : c'est surprenant parce qu'en venant de l'autoroute, tout est dans le noir.

Raphaël LANGLAIS : Oui la zone industrielle n'est pas éclairée de façon homogène.

➤ **La Charte des Comités de Quartier**

Corinne VIGNON : Raphael, tu continues avec la charte des comités de quartier ?

Raphaël LANGLAIS : C'est un travail qui émane du comité consultatif Vie de Village. Nous avons présenté le projet lors d'une réunion inter-comité consultatif, au mois d'octobre. Le but serait de relancer les comités de quartier puisqu'ils existaient quelques années auparavant.

Didier CORTES : Cela s'appelait des comités consultatifs.

Raphaël LANGLAIS : Une charte a été proposée, elle n'est pas figée. Nous avons essayé de délimiter des zones par quartiers, mais nous pourrions les retoucher également. Le but est de programmer 2 réunions d'information de lancement de ces comités de quartier pour expliquer aux administrés l'intérêt, les compétences, l'engagement de la municipalité par rapport à ces comités de quartier... Nous n'avons pas prévu d'élire dans les comités de quartier mais un référent qui serait le correspondant directement en lien avec la municipalité, qui transmettrait les informations... L'idéal serait que ce soit 2 administrés en respectant la parité.

➤ **La Consultation sur le boulodrome**

Corinne VIGNON : Je vous informe que nous n'avons pas passé la demande des habitants concernant une consultation sur le boulodrome. Depuis peu, j'ai des personnes qui viennent me voir pour s'excuser d'avoir signé donc cela me fait très plaisir parce qu'ils ont été mal informés. D'autres sont venus me voir et m'ont annoncé : "Mme VIGNON, on m'a dit qu'on allait augmenter de 20% les impôts... on m'a dit que vous alliez faire un boulodrome chauffé"etc.

Didier CORTES : J'imagine que vous ne pensez pas un seul instant que nous ayons pu avancer ce genre d'argument. Je ne sais pas ce que vous disent les gens et ils vous disent ce qu'ils veulent mais en tous cas cela ne vient pas de nous.

Corinne VIGNON : Vous avez reçu comme tout le monde le courrier. J'ai besoin d'analyser ce qui se passe. J'ai encore reçu 2 personnes cette semaine, je reçois des mails " Madame VIGNON nous avons été mal informés", "on a fait une grave erreur"...

Didier CORTES : Nous ne sommes pas responsables de ce que peuvent dire les gens.

Corinne VIGNON : Nous mettrons ce point au prochain conseil. Notons, tout de même, que sur la pétition, il y a des gens qui ont été comptés 2 fois, d'autres qui ne sont pas sur la liste électorale. Il y a même des personnes inconnues sur Flourens.

Aurore MERVILLE : M.P a signé sur la liste manuscrite et sur le site. En fait, il a signé deux fois.

Didier CORTES : On a vérifié quand même.

Anne-Lise CAMUS : Il y a peut-être un doublon...

Aurore MERVILLE : Non, il y a 6 doublons. J'ai personnellement tapé les noms dans un tableau Excel et en triant ce tableau, j'ai trouvé les doublons de suite.

Raphaël LANGLAIS : Les gens radiés qui signent...

Didier CORTES : Les gens radiés qui signent, normalement, ils ne doivent pas être sur la liste. Vous connaissez notre position nous aussi nous entendons des bruits, que vous dites « vous ne voulez pas que nous construisions un boulodrome », c'est faux. Ce que nous souhaitons dans la mesure où nous pensions que ce n'était pas une priorité par rapport à la construction de la salle sportive nous souhaitons l'avis de la population. Cela ne va pas plus loin que cela. Ensuite nous avons arrêté la prospection car nous avons 340 personnes, mais si vous voulez nous pouvons continuer.

Raphaël LANGLAIS : Vous n'avez que cela à faire : à prospecter, je pense que la municipalité à autre chose à faire que cela.

Didier CORTES : Non, non nous n'avons pas que cela à faire. Nous pensons que c'est important d'avoir l'avis de la population.

Raphaël LANGLAIS : Mais, pour nous aussi...Nous le savons, vous l'avez expliqué.

Didier CORTES : Je ne comprends pas qu'un principe démocratique puisse gêner qui que ce soit.

Raphaël LANGLAIS : C'est tout le temps et toutes les choses qui sont dites et tout le temps que nous y passons et vous et nous aussi, pour des choses qui n'en valent pas la peine.

Bernadette FAURE : Nous savons ce que c'est nous y sommes passé avant vous.

Aurore MERVILLE : Vous ne pouvez pas en même temps dire que vous n'avez que ce moyen là et en même temps ne pas être responsables de ce que disent les gens qui sont venus faire signer la pétition.

Bernadette FAURE : Ah non cela nous ne sommes pas responsables de la sottise des gens.

Raphaël LANGLAIS : Alors prenez vos responsabilités. Parce qu'il y a des erreurs flagrantes, cela signifie que la prospection n'a pas été bien faite. Ce n'est pas sérieux.

Aurore MERVILLE : Il y a des choses graves qui ont été dites...

Bernadette FAURE : Vous comprenez que nous ne sommes pas responsables de ce que vous disent les gens.

Aurore MERVILLE : Ce sont des gens qui ont signé en votre nom puisque que je sache, la demande de pétition a été mise sur votre site.

Bernadette FAURE : Ce n'est pas une pétition d'ailleurs...

Raphaël LANGLAIS : D'ailleurs c'est bancal...

Didier CORTES : Madame VIGNON a eu le texte, c'est une demande pour inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Aurore MERVILLE-COMET : La demande avait déjà été inscrite à l'ordre du jour et elle a été rejetée par le Conseil Municipal.

Didier CORTES : Elle a été demandée par les élus. Et il y a une autre possibilité : que les gens de la Commune puissent le demander. Cela ne va pas plus loin.

Raphaël LANGLAIS : Les gens qui ont signé ont le mot *pétition* dans la tête

Christian CHEVALLIER M. CORTES, si vous étiez passé avec votre liste aux dernières élections pour la salle de sport de 5 millions d'Euros, est-ce que vous auriez fait une consultation?

Didier CORTES : La consultation, elle avait été faite avec toutes les associations en amont oui.

Raphaël LANGLAIS et Aurore MERVILLE-COMET : Ah! les associations... oui !
Cela représente les habitants ?

Aurore MERVILLE-COMET : 5 millions d'euros et les habitants n'ont pas été consultés?

Didier CORTES : Attendez... ne mélangeons pas les choses.

Raphaël LANGLAIS : J'ai participé au groupe de travail et les chiffres n'ont rien à voir avec ce qui est présenté maintenant et ce qui a pu être annoncé aux gens. On leur a dit n'importe quoi.

Didier CORTES : Ce n'est pas nous.

Christian CHEVALLIER : Ce qu'il y a de bien maintenant, c'est qu'il y a l'opposition. Avant il n'y en avait pas.

Bernadette FAURE : Mais il y en avait une opposition

Christian CHEVALLIER : Trois personnes de mon lotissement sont venues me voir pour me faire signer la pétition. Ils m'ont raconté des bêtises

Patrick GRIGIS : C'est tellement facile de se déresponsabiliser. C'est toujours les autres, « nous ne maîtrisons pas tout,... », Mais la vérité est là.

Didier CORTES : Ecoutez, notre responsabilité elle est sur ce que nous écrivons.

Patrick GRIGIS : Vous avez un site internet.

Didier CORTES : Voilà sur le site internet et sur ce que nous publions dans la gazette. D'accord? Nous assumons toutes nos responsabilités et toutes les erreurs qu'il y a pu y avoir. Tout le reste, dont les rumeurs... nous ne l'assumons pas.

Corinne VIGNON : Je respecte ce principe.

Claudette PINEL : La consultation est partie de votre site.

Raphaël LANGLAIS : Exactement, prenez vos responsabilités jusqu'au bout.

Bernadette FAURE : Oui c'est revendiqué.

Corinne VIGNON : Sur les quatre personnes venues me voir, j'ai entendu des choses et me suis dit il y a un vrai problème d'information, peut-être de notre part... Nous n'avons pas assez expliqué.

Didier CORTES : Si vous avez entendu qu'il allait y avoir des augmentations sur les impôts locaux. Je vous assure, ce n'est pas nous

Corinne VIGNON : Oui... 20%.

Patrick GRIGIS : Il est quand même rare dans une consultation que des gens reviennent en arrière en s'excusant d'avoir signé. C'est étrange.

Didier CORTES : Si moi j'en ai vu.

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE : J'ai encore la pétition où il y avait 300 signatures contre le TAD car on supprimait des bus. Nous avons fait une réunion publique, sur les 300 tous se sont excusés sauf 20.

Corinne VIGNON : Nous le passerons au prochain Conseil Municipal

➤ **Les élections régionales.**

Madame le Maire planifie les horaires de chacun pour les élections régionales

La séance est levée.
